



# AFPRAL

Association Française pour la Prévention des Allergies

Association d'usagers du système de santé, agréée par le ministère de la Santé (JO du 18 mars 2009).

[www.afpral.fr](http://www.afpral.fr)  
[secretariat@afpral.fr](mailto:secretariat@afpral.fr)  
Tél. : 01 70 23 28 14

4, Place Louis Armand - La Tour de l'Horloge 75012 PARIS

SIRET : 489 895 102 00049

## **Stylos d'adrénaline injectable EMERADE défectueux : l'AFPRAL dénonce également auprès de l'ANSM la pénurie d'approvisionnement des pharmacies qui met en danger les patients allergiques.**

Après que plusieurs patients en Europe aient dénoncé (Juillet 2019) un dysfonctionnement de stylos d'adrénaline injectable EMERADE du Laboratoire Chauvin Bausch & Lomb (blocage du manchon protégeant l'aiguille), l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé) s'est exprimée le 23/09/2019 dans un "point d'information" (\*) publié sur son site (<https://ansm.sante.fr/>) et diffusé également aux pharmaciens. L'AFPRAL, consultée par l'ANSM - qui souhaitait recueillir le point de vue des patients - a collaboré à la rédaction de ce point d'information, afin d'apporter le meilleur éclairage possible aux patients allergiques dont elle défend les intérêts depuis bientôt 30 ans.

Comme indiqué dans son point d'information : "*Afin d'éviter que des patients ne se retrouvent sans stylo d'adrénaline*" l'ANSM a pris la décision de ne pas rappeler les lots d'EMERADE déjà commercialisés et a autorisé leur maintien dans les pharmacies. De son côté, le laboratoire Chauvin Bausch & Lomb a décidé de suspendre la production d'EMERADE afin d'investiguer sur la cause du dysfonctionnement de certains stylos. Les pharmacies ne seront donc plus livrées en stylos EMERADE durant les prochains mois, sans que l'on connaisse la date de reprise de l'approvisionnement.

Or cette situation risque de pénaliser dangereusement les patients allergiques qui vont subir davantage encore la pénurie d'approvisionnement des stylos d'adrénaline. En effet, les usagers peinent actuellement à pouvoir se procurer des stylos d'adrénaline injectable, quelle que soit la marque. Ainsi, comme le souligne l'ANSM dans son point d'information : "*Les alternatives ne sont pas disponibles en quantité suffisante dans les pharmacies pour pouvoir être échangées contre les stylos EMERADE déjà en possession des patients*".

Après avoir été consultée par l'ANSM, l'AFPRAL a émis des remarques qui ont, pour la plupart, été prises en considération (notamment précisions sur la conduite à tenir en cas de dysfonctionnement des stylos EMERADE). Néanmoins, en tant que représentant des usagers du système de santé et interlocuteur privilégié des patients allergiques, l'AFPRAL déplore que les décisions de l'ANSM ne soient pas fondées sur l'intérêt prioritaire des patients allergiques mais principalement conditionnées par les problématiques de flux de production des laboratoires.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de toute nouvelle évolution dans cette situation.

(\*) Point d'Information de l'ANSM "*Stylos d'adrénaline injectable EMERADE : recommandations suite à un risque de dysfonctionnement des stylos*" : <https://ansm.sante.fr/S-informer/Actualite/Stylos-d-adrenaline-injectable-EMERADE-recommandations-suite-a-un-risque-de-dysfonctionnement-des-stylos-Point-d-information>